

## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 FEVRIER 2010**

L'an deux mil dix, le dix-huit février à 20 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 15 février, s'est réuni à la salle des actes de la mairie sous la présidence de M. Lionel FAYE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

**Étaient présents** : M. Lionel FAYE, MAIRE - M. Michel AUDIBERT - M. Pierre SELLA - M. Philippe FRANCY - MME Stéphanie VENTURA- FORNOS - M. Patrick PEREZ, ADJOINTS – MME Florence GIROULLE - M. Pierre BARDIN – MME Patricia SIMON – M. Patrick SIMON – M. Eric SOENEN - M. Jean- Luc MIARD – MME Muriel EYRAUD - M. Xavier GRANGER – MME Raphaële COLES - M. Bernard CAPDEPUY, CONSEILLERS.

**Absents excusés** : MME Catherine LARGETEAU - M. Roland COIFFE - MELLE Sandrine GAYET

**Secrétaire de séance** : MME Florence GIROULLE

\* \* \*

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES DEGATS CAUSÉS PAR LA TEMPÊTE KLAUS**

Monsieur le Maire relate que le gouvernement français a sollicité la commission européenne pour obtenir une aide du Fonds Solidarité de l'Union Européenne (FSUE) destinée à contribuer à financer les dépenses d'urgence, la réparation des dommages causés par la tempête Klaus du 24 janvier 2009 non assurés et la part non remboursée par les assurances. Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention pour la reconstruction du mur d'enceinte du cimetière, l'abattage et le déblaiement des arbres et le montant de la franchise.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- de solliciter une subvention au titre du FSUE pour les dégâts causés par la tempête Klaus dont il atteste l'éligibilité :
    - o reconstruction du mur d'enceinte du cimetière montant : 3066,54 € TTC
    - o abattage et déblaiement des arbres tombés sur la chaussée : 1871,74 € TTC
    - o part non remboursée des biens assurés (franchise) montant : 4293 €
- Total du montant des aides sollicitées au titre du FSUE : 9231.28 € TTC

### **MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le projet de convention de mise à disposition de personnel entre la commune et Entre-Deux-Rêves,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'approuver les termes de la dite convention ainsi que les modalités financières de cette mise à disposition et autorise M. le Maire à la signer pour une durée de 11 jours qui prendra effet au 18 mars 2010 pour la régie lumière / électricité des répétitions et des spectacles de l'école.

## **TARIFICATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'occupation du domaine public est autorisée par la commune et donne lieu, en général, à perception de redevance. La nature de cette recette varie en fonction de l'activité exercée : marchands ambulants, forains, cirques.

M. le Maire propose les tarifs suivants

| <b>MARCHANDS AMBULANTS</b>                               | Avec fourniture d'électricité | Sans fourniture d'électricité |
|--|-------------------------------|-------------------------------|
| Primeurs/Maraîchers/Producteurs                          | 2 € le m <sup>2</sup>         | 1,5 € le m <sup>2</sup>       |
| Occasionnels /Revendeurs                                 | 30 €/jour                     | 25 €/jour                     |
| Manifestations ponctuelles<br>(Fête du Clairret, autres) | 30 €/jour                     | 25 €/jour                     |
| Vide-grenier   | 2 €/m <sup>2</sup>            | 2 €/m <sup>2</sup>            |

| <b>FORAINS</b> |       |
|----------------|-------|
| Grands manèges | 107 € |
| Petits manèges | 61 €  |
| Stands divers  | 31 €  |

| <b>CIRQUES inférieurs à 700 places</b> |  |
|--|--|
| 1 <sup>er</sup> jour                   | 180 € sans bac à ordures<br>250 € avec bac à ordures |
| 2 <sup>e</sup> jour                    | 75 €   |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs de l'occupation

### **Questions diverses**

Mme EYRAUD aborde la question du budget 2010 et s'interroge sur les restrictions budgétaires imposées à la commission Culture.

M. le maire rappelle l'importance des projets municipaux avec notamment la réalisation du projet école, avec la construction de la nouvelle salle d'évolution et des nouveaux sanitaires, la réalisation du nouveau pôle d'accueil mairie/agence postale, l'aménagement du centre bourg ;

D'autre part il faut s'attendre à une baisse générale des subventions qu'il faudra bien d'une façon ou d'une autre compenser.

C'est dans ce contexte qu'il convient d'être particulièrement rigoureux quant aux dépenses tant au niveau de la culture que des autres postes budgétaires, tant en fonctionnement qu'en investissement.

M. Jean-Luc MIARD pense qu'économiser 1000 euros sur un budget culture, c'est un peu dérisoire ; il faut suivre les engagements de la campagne. Il pense que dans ces conditions, il

faudrait être attentif aux autres postes budgétaires qui explosent (études, dépenses énergétiques...);

Concernant la culture, M. le maire pense que pour l'avenir il conviendra sans doute d'économiser au niveau des manifestations intercommunales et limiter dans la mesure du possible les dépenses liées aux assurances des différents spectacles.

Mme VENTURA-FORNOS explique qu'au titre de l'année 2009, elle a déjà économisé 10% sur le budget voté pour la culture. Au titre de 2010, elle s'inscrit dans cet effort mais s'interroge sur l'avenir de la politique culturelle à Quinsac.

Elle souhaite connaître le phasage des prochains travaux.

M. le maire rappelle que tout cela a été vu par les commissions et que la problématique tient d'abord au fait que le Conseil Général n'a toujours pas voté son budget et que le projet école n'est toujours pas passé en commission permanente.

M. AUDIBERT indique que chaque commission travaille sur le prochain budget. Ensuite, il y aura un arbitrage au sein de la commission des finances, puis par tous les élus.

Monsieur AUDIBERT informe qu'une commission « aménagement de l'espace » a été activée au sein du SYSDAU et sur lequel chaque commune aura à donner son avis ; il rappelle que M. TRUPIN est le représentant de la communauté de communes pour le SCOT.

La séance est levée à 21 heures 10.